



LA GAZETTE DE CHAMPEAUX



février/mars 2025

N°36
page 1

SOMMAIRE

Edito	page 3
Délibérations du Conseil Municipal du 12 février 2025	page 4
Délibérations du Conseil Municipal du 12 mars 2025	page 5
Point sur les sangliers	page 6
Les nuisibles de retour avec le printemps.	page 6
Réunion des élus des communes avec la gendarmerie	page 7
Dépôt des colis de Noël à l'épicerie sociale	page 8

ÉDITO



Chères Champelaises et chers Champelais,

Les jours balancent entre hiver et printemps. Le brouillard en visite, parfois un peu de givre, nous rappellent que la saison hivernale n'est pas tout à fait achevée. Cependant, les mimosas, les jonquilles et primevères nous apportent les premiers rayons de soleil qui égayent nos journées et les jours s'allongent. D'ailleurs, le Comité des Fêtes annonce déjà le retour de son Troc' plantes (les dates des prochains événements du Comité sont affichées sur les vitrines de la mairie côté rue).

Dans ce contexte d'attente des beaux jours à venir, deux conseils municipaux se sont tenus. Celui de février a donné lieu à des discussions qui n'ont pas forcément entraîné des décisions (votes), mais donné des orientations pour approfondir le travail commun (PLUI) et les choix financiers du prochain budget (conseil municipal du 9 avril). Les décisions se construisent donc au fil de ces échanges, publics (les conseils municipaux actuellement se réunissent tous les 2èmes mercredis du mois à 20h30).

Vous pourrez consulter l'essentiel du contenu des délibérations dans les pages qui suivent. Leur lecture « in extenso » est possible aisément... Elles sont affichées sous huitaine (après réception par la Préfecture) à l'extérieur de la mairie. Les convocations annonçant les ordres du jour le sont aussi minimum 3 jours francs avant le conseil et donc consultables en amont.

Je vous laisse parcourir ce nouveau numéro, en insistant sur le point fort de cette fin de mois...

Une réunion publique se tiendra le vendredi **28 mars à 19 h**... mais je vous laisse découvrir son objet ci-dessous

Bon début de printemps à tous !

REUNION PUBLIQUE POUR LE "PROJET DE BOURG"



Le Comité de pilotage a travaillé sur la feuille de route et arbitré. Le conseil municipal s'est prononcé sur la 1ère étape qui sera inscrite au budget. Point bilan donc et présentation de la feuille de route, des coûts, ... Bref, conclusion de cette première étape d'étude de programmation concernant les aménagements possibles, voulus, nécessaires.

Vous êtes donc invités **le 28 mars 2025 à 19h en salle de convivialité** afin de prendre connaissance de l'avancée des projets.

N'hésitez pas à diffuser l'information autour de vous !

VOTRE MAIRIE



02 33 61 90 38

Du **lundi** au **vendredi** de **8h30 à 12h30**
et de **14h à 17h**



Mairie de Champeaux Manche



www.champeaux50.com



secretariat@champeaux50.fr

Accueil du public :

Mardi, 14h à 17h
Mercredi, 10h à 12h
Jeudi, 17h à 19h
1er et 3ème samedis, 10h à 12h

La prise de rendez-vous avec un élu est possible en dehors de ces horaires

DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 12 FÉVRIER 2025

Voici une version synthétique des délibérations, le contenu exhaustif est disponible sur le site de la Mairie.

Présents : Mme JULIEN-FARCIS Sophie, M. LEGATHE François-Jean, M. PORTAIS Serge, Mme LETELLIER Sophie, Mme GIARD Claudine, Mme BOUCHAUD Annabelle, M. GODEFROY Cédric.

Absente excusée : , Mme GRETHEN-SEZILLE Dominique.

Pouvoir : Mme MME GRETHEN-SEZILLE donne pouvoir à M. PORTAIS.

Mme BOUCHAUD Annabelle est nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

1) ACOMPTE 2025 PARTICIPATION FRAIS DE SCOLARITE RPI DRAGEY/RONTHON/SAINT-JEAN-LE-THOMAS.

Madame le Maire expose la facture du RPI DRAGEY/RONTHON/SAINT-JEAN-LE-THOMAS concernant l'acompte 2025 pour la participation aux frais de scolarité des enfants Champelais.

Ils se basent sur le montant de l'année N-1 qu'ils divisent par 2, ce qui représentent 2 700€ (pour 3 enfants en 2024) / 2 = 1 350 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité le règlement de 1 350 € correspondant à l'acompte 2025 pour la participation aux frais de scolarité au RPI DRAGEY/RONTHON/SAINT-JEAN-LE-THOMAS.

2) PROJET CŒUR DE BOURG - POINT D'ETAPE.

Madame le Maire rappelle le déroulé de la démarche « projet cœur de bourg » : plusieurs COPIL ont eu lieu, des ateliers, réunion publique, des consultations (avec les questionnaires), une rencontre avec des financeurs au mois de décembre, COPIL de priorisation, chiffrage proposé.

Aujourd'hui, le conseil municipal est amené à se prononcer sur la validation de la feuille de route avec l'objectif de présenter la restitution du travail et les choix opérés, lors d'une réunion publique en mars.

En parallèle, a été évoquée la situation du cimetière. Aujourd'hui, un mur d'enceinte, sur lequel sont adossés des caveaux, menace de s'effondrer. La circulation et l'évacuation des eaux pluviales (notamment issue de la toiture de l'église) en sont responsables. L'espace de dispersion des cendres doit être relocalisé.

Les travaux sont estimés à 156 000 € HT à la suite de l'estimation du bureau d'étude Paysage et Vélo. Madame le Maire, après présentation des différentes tranches de travaux prioritaires dans le cadre du projet du bourg et la présentation des coûts, propose que le premier Appel à Maitrise d'Ouvrage (AMO), soit dédié à la tranche « réhabilitation du cimetière ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité que la première tranche de travaux dans le projet cœur de bourg sera consacrée au cimetière

3) DÉLIBÉRATION D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Madame Le Maire présente l'évolution financière de la Commune depuis 2020.

Elle présente une CAF (Capacité d'Auto Financement) nette positive, quoique diminuée en 2023, 2024, à cause des lourds investissements (exemple : voiries/éclairage public...), tous financés sur fonds propres.

L'excédent cumulé est en progression depuis 2020 (+70 000€).

Un emprunt est arrivé à terme en 2025.

Madame le Maire propose de mettre à l'étude les investissements de 2025 et leur financement.

Elle propose d'inscrire au budget 2025 les travaux du cimetière (délibération DCM 2025-02-12/02) et de recourir à l'emprunt pour un montant de 115 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 12 MARS 2025

Voici une version synthétique des délibérations, le contenu exhaustif est disponible sur le site de la Mairie.

Présents : Mme JULIEN-FARCIS Sophie, M. LEGATHE François-Jean, M. PORTAIS Serge, M. GODEFROY Cédric, Mme LETELLIER Sophie, Mme GIARD Claudine, Mme GRETHEN-SEZILLE Dominique (20h50).

Absente excusée : Mme BOUCHAUD Annabelle.

Pouvoir : Mme BOUCHAUD donne procuration à M. LEGATHE.

M. PORTAIS Serge est nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

1) CONVENTION D'ADHESION A LA MISSION DE TUTORAT DEPARTEMENTAL DES SECRETAIRES DE MAIRIE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA MANCHE

Cette mission de tutorat fait l'objet d'une convention et fait référence à des tarifs fixés annuellement par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche. Elle permet d'aider à la montée en compétence par une action sur site. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité.

2) CONTRIBUTION VOLONTAIRE AU CONTINGENT INCENDIE - REVISION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION.

Depuis la départementalisation des services d'incendie, les sources de financement de ces SDIS sont multiples mais les collectivités locales sont les contributrices majeures. La situation financière du SDIS de la Manche, à l'instar des services de secours au niveau national, s'est fortement dégradée depuis 2 à 3 ans avec une progression très forte des dépenses de fonctionnement et d'investissement. Des recherches d'économies ont été entreprises par le SDIS, et un dialogue a été instauré avec les collectivités locales au sein d'un comité des financeurs, afin de maîtriser l'évolution à venir de ces dépenses.

Dans le contexte budgétaire subi par GTM au titre de 2024 et 2025, il est proposé aux communes de Granville Terre et Mer, si elles le souhaitent, de soutenir financièrement cet effort demandé à GTM par le SDIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité :

- DE DONNER son accord au versement d'une contribution volontaire au paiement du contingent incendie 2025, sous la forme d'une révision libre de son attribution de compensation, à GTM ;
- DE FIXER son montant à 400 €, étant précisé que cette contribution fera l'objet d'une délibération du conseil communautaire à la majorité des deux tiers pour être entérinée.

3) SMPGA - CONVENTION CONTROLE TECHNIQUE POINTS D'EAU D'INCENDIE (PEI)

Madame le Maire fait lecture de la convention présentée par le SMPGA concernant le contrôle technique des points d'Eau d'Incendie. Il s'agit d'assurer l'entretien de ces équipements de sécurité sur la commune. Une précédente convention avait déjà été actée en 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer la convention concernant le contrôle technique des Points d'Eau d'Incendie (PEI).

4) PLUI - ARRET DE PROJET

Le projet de PLUi a été présenté aux communes membres de la communauté de communes Granville Terre et Mer en conférence des maires le 21 janvier 2025, puis arrêté par délibération du conseil communautaire le 6 février 2025.

Il est composé des pièces suivantes :

- Un rapport de présentation permettant l'évaluation environnementale du projet ;
- Un projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ;
- Des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sectorielles : tous les secteurs ouverts à l'urbanisation (zone AU) et certains secteurs en densification-renouvellement urbain sont dotés d'une OAP ;

- . Des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) thématiques: les trames vertes et bleues, gestion intégrée de l'eau et climat-énergie ;
- Un règlement graphique et un règlement écrit ;
- Des annexes.

Concernant la commune de Champeaux, les observations portent en particulier sur :
Le tracé du GR qui est erroné, la parcelle ZC 27 à Bonneville, la parcelle ZB 109 du Village Es Telliers, le zonage des parcelles AM 307, AM 373 et AM 2113 qui n'ont pas d'accès à la route, le zonage de la parcelle ZH 21 à la Hoguelle, la parcelle ZI 42, la parcelle ZA 50 à la Parisière, la parcelle ZE 28, et la parcelle AM 183 à côté du cimetière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

- ÉMET UN AVIS FAVORABLE ASSORTI DE REMARQUES sur le projet de PLUi arrêté par la communauté de communes Granville Terre et Mer.
- ASSORTIT CET AVIS des remarques suivantes :
 - o Modifier le tracé du GR (cf annexe 1).
 - o Intégrer la parcelle ZC 27 en zone Uhl de Bonneville.
 - o Retirer la parcelle ZB 109 du Village Es Telliers du zonage Uhl pour la passer en zone Al.
 - o Retirer la parcelle AM 307 du zonage Ua2 du bourg pour la passer en zone Np.
- PRÉCISE que les documents, plans, esquisses, etc. permettant la traduction de ses réserves dans le projet de PLUi seront transmis au service urbanisme de la communauté de communes.

POINT SUR LES SANGLIERS

Vous êtes nombreux à subir ou constater les dégâts faits par les sangliers. Les associations de chasse ont été sollicitées pour intensifier les battues.

Au niveau préfectoral, le Lieutenant de Louverie est prévenu et suit le dossier.

Si la chasse ne donne pas de résultat satisfaisant avant la fermeture officielle de la campagne, des battues administratives auront lieu sur décision préfectorale, afin de réduire la population des sangliers.

Actuellement 5 prises ont été faites sur 2 battues.

UNE APPLI POUR SAVOIR
OU SONT LES CHASSEURS



LES NUISIBLES DE RETOUR AVEC LE PRINTEMPS.



Les nuisibles de retour avec le printemps

Les frelons font l'objet depuis plusieurs années d'une campagne de lutte orchestrée par le département: FGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles). Plus de 90 % des communes de la Manche sont engagées solidairement dans ce combat. La Commune de Champeaux y participe depuis 2017.

Après une année record en 2022 (près de 10 000 nids signalés), 2024 a été en retrait, les conditions climatiques étant moins favorables (températures, pluviométrie). Néanmoins près de 4 000 nids avaient été recensés au 31 octobre.

Sur la commune, pour que la prise en charge soit assurée par le dispositif de cette campagne, vous devez vous adresser à la mairie qui assure la déclaration et le suivi de la mise en œuvre de la destruction. Les initiatives de destruction directement par les particuliers, ne bénéficient pas d'aide financière.

Les nouveaux nids sont en cours d'installation, nous vous invitons à vérifier cabanes de jardin, greniers, arbres, haies de votre terrain, d'observer au cours de vos promenades les nids en formation (grosseur d'une balle de tennis) afin de les éradiquer avant qu'ils ne grossissent. C'est une question de sécurité (leurs piqûres sont dangereuses et l'insecte très agressif envers l'homme) et de protection des autres espèces comme les abeilles. La campagne de destruction se remet en place (déclaration, interventions) à la fin du mois de mars.

Une autre espèce invasive a aussi élu domicile sur la Commune. De nombreux nids de chenilles processionnaires ont été repérés sur les Falaises. Cet animal au poil extrêmement urticant pour l'homme, peut représenter un danger mortel pour vos animaux (chien, chat). Si vous possédez des pins, soyez vigilants à cette espèce particulièrement invasive, nuisible et proliférante. N'hésitez pas à poser des colliers afin d'en éviter la prolifération. Des bons de commandes pour obtenir le matériel, auprès de FGDON, sont disponibles à la mairie ainsi que des informations (entreprises reconnues par FGDON).

RÉUNION DES ÉLUS DES COMMUNES AVEC LA GENDARMERIE



Les élus des communes, sous le contrôle de la gendarmerie de Sartilly, étaient conviés le 29 janvier dernier à la salle des fêtes de Dragey-Ronthon. L'objectif était de faire un point sur les deux dernières années dans le domaine de la sécurité des personnes, des biens et de donner quelques conseils.

- Bilan 2024 :
 - Les effectifs : 18 postes (seulement 15 pourvus)
 - 1 des 15 postes est affecté à temps plein à la mission « famille » (violence etc.), un recrutement espéré.
 - Accidentologie 2023 :
 - 18 accidents (cause alcool et ou vitesse) : 2 morts 18 blessés (beaucoup de vélos)
 - Accidentologie 2024 :
 - - 60% d'accidents : 0 morts, 8 blessés (pas de vélos, mise en œuvre de la piste cyclable de Jullouville ?)
- Bilan 2024 mobilité :
 - Contrôles de vitesse : + 85%, et donc 40% de plus de verbalisations.
 - Contrôles d'alcoolémie : +10%
 - Contrôles de stupéfiants : +10%
 - En tout 21 rétention de permis, 81 immobilisations.
 - Excès de vitesse: + 11%
 - Défaut d'assurance: augmentation de 12% à 36%.

Type de délinquance générale constatée : violence physique, chantage, séquestration, vols, escroquerie, outrages.

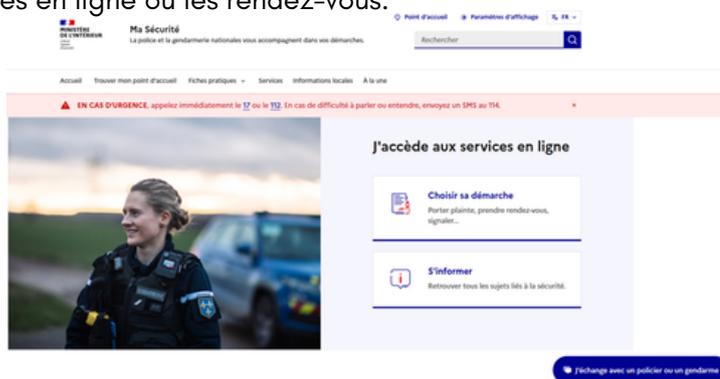
- En 2023 augmentation des vols de biens, de véhicules (76), cambriolages (109), destructions et dégradations (47).

Analyse : c'est de la délinquance itinérante, il existe une équipe sur le sud manche. Sur le territoire de Sartilly il y a 2 équipes de mineurs spécialisés dans le cambriolage et le vol de véhicules + trafic de stupéfiants.

Résultat : une équipe de mineurs, contrôlés par 1 majeur, interpellée. Une équipe de majeurs arrêtée. Il y a eu un home-jacking à Jullouville, 2 individus cagoulés, ont été arrêtés, peine de 2 et 4 ans de prison ferme prononcée.

Vol de câble en juillet: les individus ont été arrêtés et placés en CRA (Centre de Rétention Administrative).

- En 2024 , recul de 26% de la délinquance grâce à la police technique et scientifique, car les interpellés n'avouent jamais même pris sur le fait: -48% de vol de véhicules, -57% de cambriolages, -25% d'agressions.
- Conseil pour la prévention :
 - Plus de réunion d'information avec la population et la gendarmerie
 - Plus de vidéoprotection dans les communes
- Ne pas hésiter à prendre des photos de ce qui inquiète et transmettre à la gendarmerie (de source officielle, vous avez légalement le droit de prendre des photographies, seule la publication est interdite).
- Tout le monde peut utiliser la plateforme : **<https://www.masecurite.interieur.gouv.fr/fr>** pour les dépôts de plaintes en ligne ou les rendez-vous.



- Pour les cambriolages ou agressions, il faut bien sur appeler les gendarmes pour une intervention rapide et la mise en œuvre de la police scientifique.

DÉPÔT DES COLIS DE NOËL À L'ÉPICERIE SOCIALE

Merci !

Les colis de fin d'année destinés aux aînés qui n'ont pas été retirés ont été confiés à l'épicerie sociale de Granville le vendredi 7 février 2025. Des produits moins ordinaires qu'à l'accoutumé, qui ont apporté un petit rayon de soleil en ce début d'année aux bénéficiaires ! Merci aux Champelais qui nous ont préféré que leur colis soit remis à des personnes dans le besoin.

Mission du CCAS (Comité Communal d'Action Sociale) accomplie !

